



Ma fille a contractee des dette

Par **julliand**, le **15/02/2009** à **17:18**

ma fille est en menage depuis 2000 ils ce sont marie en mai 2007 ils avait un compte commun depuis 2000 elle a contractee des credit a la consommation et ils sont couvert de dettes mon gendre n'etait pas au courent il ne surveillait pas le compte .suite a une tentative de suicide de ma fille elle est en hopitale psychiatrique ses dettes date de avant et apres le mariage en 2000 elle avait 18 ans que risque ton en temp que parents

Par **Marion2**, le **15/02/2009** à **18:22**

Bonsoir,

A moins de vous êtes porté caution pour les crédits de votre fille, vous ne risquez absolument rien.